



Formation en Santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) – 3 jours

Cycle de formation légale dédiée,
pour les nouveaux élus de CSE



Public : membres du CSE (entreprises
jusqu'à 300 salariés)



Prérequis : aucun



Durée : 3 jours

**Tarif individuel : 350 € TTC / jour /
stagiaire**

Petit déjeuner inclus - dégressif à partir
de 8 inscrits.

Vous voulez bien connaître les prérogatives et les moyens des élus de CSE en matière de SSCT ? Vous désirez mesurer les risques professionnels ou analyser les conditions travail dans votre entreprise ? Vous souhaitez vous initier aux méthodes et procédés de prévention des risques professionnels ? Ce format de trois journées, mêlant apports théoriques et exercices interactifs, est fait pour vous.

Objectifs de la formation



- S'approprier les prérogatives des élus au CSE en Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- Identifier les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés
- Fournir une analyse critique de la démarche de prévention conduite par son employeur
- Identifier les leviers d'action des élus au CSE, en fonction des situations rencontrées
- Construire le programme de travail de son CSE en Santé, Sécurité et Conditions de Travail.



Programme

1. S'approprier les prérogatives en Santé, Sécurité et Conditions de Travail du CSE et maîtriser ses règles de fonctionnement.
2. Analyser les risques professionnels et la démarche de prévention
3. Agir sur la Santé, Sécurité et les Conditions de Travail en identifiant les leviers d'action possibles
4. Optimiser le fonctionnement du CSE en SSCT
5. Construire un programme annuel de travail.

Méthode pédagogique

En présentiel .

Interactif, mêlant apports théoriques et exercices pratiques

Évaluation

Évaluation des connaissances en cours et en fin de formation.

Évaluation de la formation par les stagiaires.

Une attestation de présence est remise en fin de formation



formation@sextant-expertise.fr

01 40 26 47 38

www.sextant-expertise.fr